

## Prestations Ponctuelles Spécifiques

Les prestations ponctuelles spécifiques (PPS) sont des ressources spécialisées venant en appui des missions portées par les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi, en particulier les Cap emploi et les Sameth, référents des parcours des personnes.

Les PPS permettent de mettre en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques de compensation pour répondre à des besoins en lien avec le type de handicap de la personne.

Les prestations sont mobilisables ponctuellement, exclusivement sur prescription des référents de parcours, à toutes les phases d'accompagnement du parcours d'accès à l'emploi, de suivi, de maintien dans l'emploi ou de formation et au regard des besoins des personnes en situation de handicap

Les prestations sont ponctuelles, indépendantes les unes des autres et mobilisables toutes ou partiellement en fonction des besoins.